



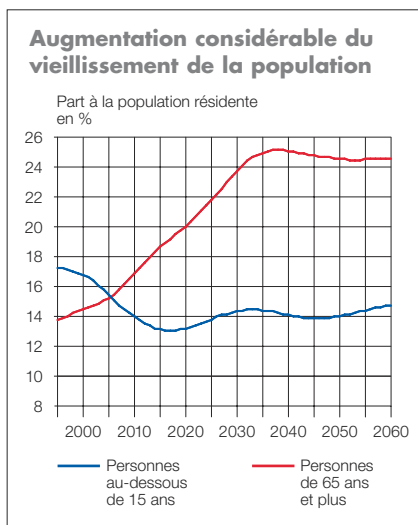
Pour une prévoyance plus rentable





La prévoyance individuelle gagne en importance

En Suisse, la prévoyance repose sur le principe des trois piliers: prévoyance étatique, professionnelle et individuelle. Ensemble, ces trois catégories de prestations doivent assurer un revenu approprié en cas d'incapacité de gain ou de décès prématuré ainsi que dans la vieillesse.



Graphique 1

La tendance au vieillissement démographique se maintient et on compte toujours moins de personnes actives pour subvenir aux besoins d'un nombre de rentiers en constante augmentation. A l'introduction de l'AVS en 1948, il y avait 56 personnes actives pour 10 rentiers. Selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique, la proportion sera de 28 personnes actives pour 10 rentiers en 2020. C'est pourquoi le financement du premier pilier paraît problématique à long terme.

Il est indéniable que la prévoyance professionnelle tend vers une réduction de ses prestations. L'instauration du libre passage intégral a pour corollaire une augmentation de la part de financement des travailleurs. Lorsque cela n'est pas possible, l'étendue des prestations est réduite. Les mutations de notre société (concubinats, augmentation des divorces) renforcent encore cette tendance. Dans un tel contexte, le montant des futures prestations du 2^e pilier est incertain.

Economies d'impôts avec TerzaFondsPlan

Les personnes ayant une activité lucrative peuvent déduire de leur revenu imposable les cotisations versées pour leur prévoyance, et ce au niveau fédéral, cantonal et communal. Cette déduction est autorisée à concurrence de CHF 6077 pour les personnes disposant d'un 2^e pilier. Quant aux indépendants qui n'appartiennent à aucune caisse de pension, ils peuvent déduire les primes annuelles à concurrence de 20% du revenu de leur activité lucrative, mais au maximum CHF 30 384 (état 2004).

Au vu de la nécessité d'adapter la prévoyance professionnelle et de l'évolution de la structure démographique, le rôle du 3^e pilier dans la prévoyance vieillesse est devenu prépondérant. Toute personne qui exerce une activité lucrative devrait assumer une plus grande part de responsabilité pour ses vieux jours.

L'Etat reconnaît l'importante fonction de la prévoyance individuelle et l'encourage par l'octroi de facilités fiscales. TerzaFondsPlan a été conçu spécifiquement pour les besoins de la prévoyance individuelle liée.

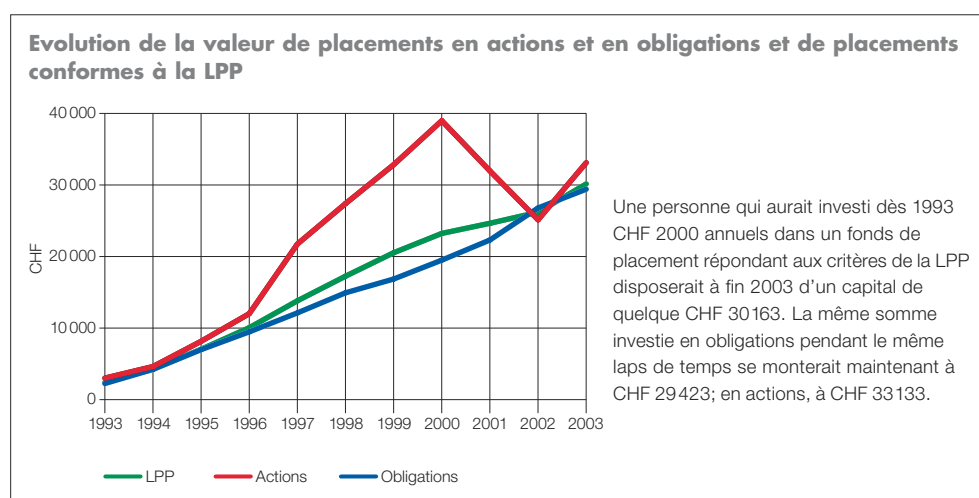
TerzaFondsPlan – pour une prévoyance plus rentable

L'assurance-vie associée à des fonds de placement TerzaFondsPlan est un instrument moderne de prévoyance vieillesse individuelle. En investissant la part d'épargne dans des fonds de placement, il est possible de combiner les avantages d'une assurance-vie traditionnelle avec le potentiel de profit de la Bourse. Grâce à la gestion professionnelle des fonds et à un horizon d'épargne à long terme, vous pouvez vous attendre à un rendement intéressant. Le montant versé à l'échéance du contrat correspond à la valeur actuelle des parts de fonds.

En cas de décès prématuré, la PAX garantit une prestation minimale, versée indépendamment de la performance du fonds de placement. Ce qui représente, quoi qu'il arrive, une certaine sécurité financière pour le bénéficiaire. Une large palette d'assurances complémentaires permet de personnaliser la protection contre les risques. Vous pouvez optimiser votre prévoyance avec une rente pour perte de gain en cas d'accident ou de maladie ou par le biais de prestations en capital majorées en cas de décès.

Si les facilités fiscales prévues pour le pilier 3a devaient être augmentées, vous avez toujours la possibilité d'adapter la prime de TerzaFondsPlan pour bénéficier intégralement des avantages accordés par le fisc.

Avec TerzaFondsPlan, vous profitez d'un rendement élevé, d'avantages fiscaux et d'une protection sur mesure contre les risques.



Graphique 2

Les fonds de placement, investissements professionnels

Des études sur l'évolution de valeur de différentes formes de placement prouvent qu'il est judicieux d'épargner à long terme par le biais de fonds de placement. C'est pourquoi les fonds de placement se prêtent tout particulièrement à la constitution d'un patrimoine de vieillesse.

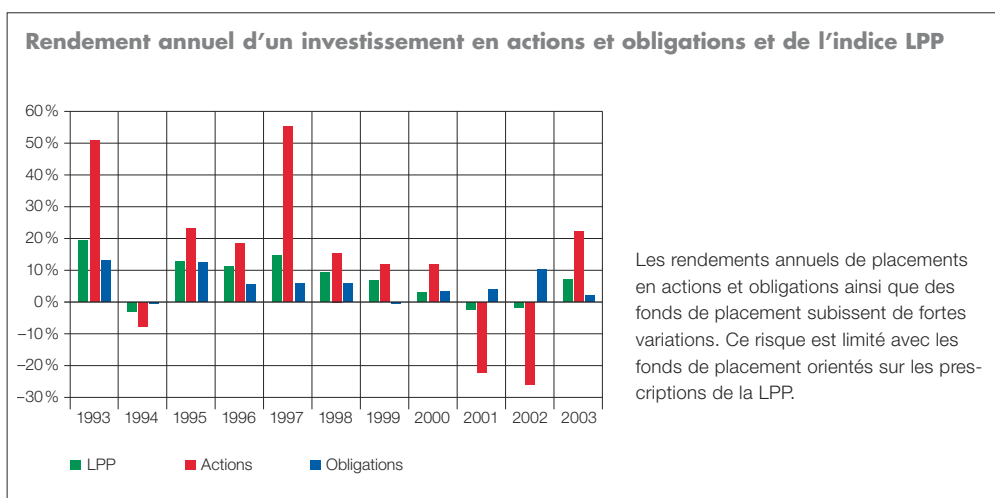


Le graphique 2 montre l'évolution de la valeur d'un investissement en obligations ou en actions entre fin 1993 et fin 2003, comparée à celle d'un fonds de placement orienté sur l'indice LPP. Entre 1993 et fin 2003, la croissance de l'indice LPP était de 5,7% par an. Pour la même période, l'investisseur aurait bénéficié d'un rendement de 4,8% sur des obligations et de 10,2% sur des actions.

Un fonds de placement dont la politique d'investissement respecte les règles de la LPP vous assure une

meilleure performance qu'un placement en obligations. Il évite les risques de fluctuation violente des cours inhérents aux placements en actions, car pour votre sécurité, seule une part de la fortune du fonds peut être investie en actions.

Par l'acquisition de parts de fonds, TerzaFondsPlan vous permet de constituer un portefeuille largement diversifié, à haut potentiel de rendement.



Graphique 3



Misez sur des fonds de placement équilibrés...

TerzaFondsPlan répond au souhait de nombreux investisseurs désireux d'obtenir un rendement élevé de leur prévoyance vieillesse sans négliger les impératifs de sécurité. En association avec trois des premières banques privées de Suisse et la BEVAG, nous vous offrons le choix entre quatre fonds de placement et un portefeuille de fonds:

- Pictet – 4^e pilier
- Raiffeisen-Vontobel Pension Invest 30 B
- Raiffeisen-Vontobel Pension Invest 50 B
- SaraFlex
- Portfolio Balanced 3a

Tous les fonds de placement ainsi que le portefeuille de fonds géré Balanced 3a sont conformes aux directives de placement strictes de la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et se prêtent parfaitement au maintien et à la croissance de votre patrimoine de prévoyance.

... et sur des partenaires compétents



PAX, Société suisse d'assurance sur la vie

PAX est l'une des plus anciennes sociétés d'assurance-vie de Suisse. Depuis sa fondation en 1876, elle s'est spécialisée avec succès dans la prévoyance professionnelle et privée. Elle assure actuellement le suivi de plus de 160 000 clients satisfaits. Avec ses partenaires, la PAX offre une palette de produits complète dans les domaines de la prévoyance et de la finance.



BEVAG Better Value AG

Le gérant de fortune BEVAG Better Value AG est un spécialiste reconnu de l'analyse des fonds de placement et de la gestion de portefeuilles axée sur les fonds de placement. Ses performances lui assurent la clientèle d'un grand nombre de particuliers, de banques, d'assurances et de sociétés de fonds de placement.



Banque Sarasin & Cie SA

Fondée à Bâle en 1841, la Banque Sarasin & Cie SA compte parmi les plus anciennes et importantes banques privées de Suisse. Ses activités principales sont le private banking traditionnel, la gestion institutionnelle et les fonds de placement. Les fonds ValueSar Equity et OekoSar Portfolio font de Sarasin le leader des investissements durables.



Banque Vontobel SA

Le groupe Vontobel est une banque privée traditionnelle de Zurich, spécialisée dans la gestion de fortune pour particuliers et institutionnels ainsi que dans les recherches internationales dans le secteur des actions. Elle compte parmi les leaders des fonds de placement et a été primée à plusieurs reprises par Micropal pour ses performances exceptionnelles.



Pictet & Cie

Fondée en 1805, Pictet & Cie est l'une des plus importantes banques privées indépendantes de Suisse. Elle se concentre exclusivement sur la gestion de fortune et les prestations de services qui s'y rapportent. Ses plus de 80 analystes et gérants de fonds administrent avec succès une vaste palette de fonds de placement.

TerzaFondsPlan – tous les avantages d'un seul coup d'œil

Des perspectives de rendement intéressantes

Vous participez à l'évolution des marchés des titres et pouvez compter avec un rendement intéressant à long terme.

Gestion professionnelle des fonds

L'expérience de la direction des fonds de placement des banques privées suisses et de la BEVAG vous garantit une gestion professionnelle de vos avoirs de prévoyance.

Des options de placement flexibles

Grâce à l'option de switch, pour laquelle la PAX ne facture ni frais ni commission d'émission, vous pouvez modifier en tout temps le choix de vos fonds de placement ou du portefeuille de fonds géré Balanced 3a.

Des placements très sûrs

La conformité aux dispositions légales est une garantie de sécurité maximale pour votre investissement.

Une large protection d'assurance

A côté de la prévoyance vieillesse, TerzaFondsPlan vous offre une protection adéquate contre les risques de décès et d'incapacité de gain.

Des avantages fiscaux intéressants

Le législateur reconnaît la fonction sociale importante de l'assurance-vie et offre des privilèges fiscaux intéressants au pilier 3a.



PAX. Pour la prévoyance professionnelle et privée.

PAX, Société suisse d'assurance sur la vie

Aeschenplatz 13, case postale, 4002 Bâle, téléphone +41 61 277 66 66, téléfax +41 61 277 64 56

info@pax.ch, www.pax.ch